



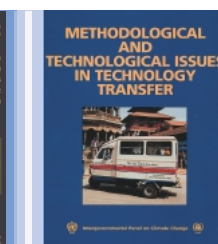
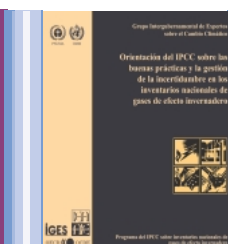
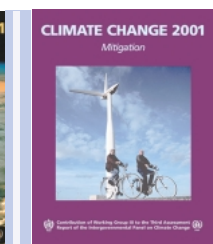
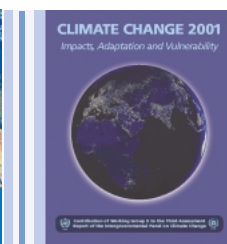
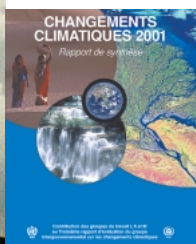
Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Pourquoi le GIEC a été créé

Les activités humaines sont désormais menées à une telle échelle que des systèmes naturels complexes comme le climat mondial s'en trouvent perturbés. Beaucoup font valoir que le changement climatique risque de provoquer des dommages considérables et que l'absence d'une certitude absolue ne devrait pas être invoquée comme excuse pour rester inactif. D'autres sont d'avis qu'il s'agit d'un risque acceptable, qui ne justifie pas un important changement d'orientation en matière d'investissement, tant au plan financier qu'en ce qui concerne les ressources humaines. L'enjeu est si important et le système si complexe que les décideurs ont besoin d'une source objective d'informations sur les causes des changements climatiques, leurs conséquences pour l'environnement et les solutions qui pourraient être adoptées pour y faire face.

Conscients de tout cela, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont créé, en 1988, le Groupe d'experts

intergouvernemental sur l'évolution du climat. Ce groupe a pour mandat d'évaluer, sans parti pris et de façon méthodique, claire et objective, les meilleures informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique à ce sujet dont on peut disposer à l'échelle du globe. Les évaluations sont fondées sur les informations contenues dans des publications dont la valeur scientifique est largement reconnue, mais tiennent aussi compte — lorsque la documentation le permet — des stratégies industrielles et des pratiques traditionnelles. Elles mettent à contribution des centaines de spécialistes de toutes les régions du monde. Les rapports du GIEC s'efforcent de rendre compte de façon impartiale des différents points de vue de manière à être pris en considération pour la détermination des orientations sans pour autant préconiser des choix précis. Depuis sa création, le GIEC a produit une série de publications qui sont devenues des ouvrages de référence universels, largement utilisés par les décideurs, les scientifiques, les étudiants et d'autres spécialistes.



Comment le GIEC est organisé

Le GIEC est un organe intergouvernemental qui est ouvert à tous les pays membres du PNUE et de l'OMM. Il tient environ une fois par an une assemblée plénière, au cours de laquelle il prend des décisions concernant sa structure, les principes et les procédures qu'il entend appliquer et son programme de travail, et procède à l'élection de son président et de son Bureau. À cette occasion, il approuve le champ d'application des rapports à produire et accepte les rapports établis. Ces assemblées se déroulent dans les six langues des Nations Unies et réunissent habituellement des centaines de représentants des gouvernements et des organisations participantes. Le GIEC, son président et son Bureau bénéficient de l'appui d'un petit secrétariat.

Le GIEC se compose de trois groupes de travail et d'une **Équipe spéciale pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre**. Le **Groupe de travail I** évalue les aspects scientifiques du système climatique et de l'évolution du climat. Le **Groupe de travail II** s'occupe des questions concernant la vulnérabilité des systèmes socio-économiques et naturels aux changements climatiques, les conséquences négatives et positives de ces changements et les possibilités de s'y adapter. Le **Groupe de travail III** évalue les solutions envisageables pour limiter les émissions de gaz à effet de serre ou atténuer de toute autre manière les changements climatiques. Chaque groupe de travail, de même que l'Équipe spéciale, a deux coprésidents, l'un représentant les pays développés et l'autre ceux en développement, et dispose d'une unité d'appui technique.

Les activités du GIEC, notamment les voyages effectués par de nombreux experts de pays en développement et de pays à économie de transition, sont financées par des contributions volontaires des gouvernements. L'OMM, le PNUE et le secrétariat de la CCNUCC fournissent un appui supplémentaire.

Les produits du GIEC

Le GIEC produit principalement des rapports d'évaluation, des rapports spéciaux, des

directives sur les méthodes à appliquer et des documents techniques. Chacun de ces rapports contient un résumé à l'intention des décideurs publié dans toutes les langues officielles des Nations Unies et faisant le point sur les connaissances relatives aux questions traitées en des termes accessibles au profane.

Les **rapports d'évaluation** comprennent plusieurs volumes et fournissent des informations scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs incidences et les mesures qui pourraient être prises pour y faire face.

□ Le **premier Rapport d'évaluation** du GIEC, publié en 1990, a confirmé les informations scientifiques sur lesquelles étaient fondées les préoccupations relatives à l'évolution du climat. Il a amené l'Assemblée générale des Nations Unies à décider d'élaborer une Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC), qui est entrée en vigueur en mars 1994.

□ Le **deuxième Rapport d'évaluation, «Climate Change 1995»** (Changements climatiques 1995), a été présenté à la deuxième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC et a fourni la matière de départ des négociations du Protocole de Kyoto issu de la Convention. Il comprend trois rapports des groupes de travail et une synthèse des questions scientifiques et techniques ayant trait à l'interprétation de l'article 2 («Objectif») de la CCNUCC.

□ Le **troisième Rapport d'évaluation, «Climate Change 2001»** (Bilan 2001 des changements climatiques), comprend également trois rapports des groupes de travail – «*The Scientific Basis*» (Les éléments scientifiques), «*Impacts, Adaptation and Vulnerability*» (Conséquences, adaptation et vulnérabilité) et «*Mitigation*» (Mesures d'atténuation) – et un rapport de synthèse qui traite un large éventail de questions de caractère scientifique et technique ayant un rapport direct avec les politiques à suivre.

□ En novembre 2003 le GIEC a approuvé les grandes lignes des contributions des groupes

de travail au [quatrième Rapport d'évaluation](#), qui sera achevé en 2007.

Les **rapports spéciaux** fournissent une évaluation relative à une question précise et sont souvent établis à la demande des Parties à la CCNUCC. Depuis la parution du deuxième Rapport d'évaluation, en 1995, le GIEC a publié les rapports spéciaux suivants :

- *The Regional Impacts of Climate Change* (Incidences de l'évolution du climat dans les régions) (1997);
- *Aviation and the Global Atmosphere* (L'aviation et l'atmosphère planétaire) (1999);
- *Methodological and Technological Issues in Technology Transfer* (Questions méthodologiques et technologiques dans le transfert de technologie) (2000);
- *Emissions Scenarios* (Scénarios d'émissions) (2000);
- *Land Use, Land-Use Change and Forestry* (Utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie) (2000).

Deux rapports spéciaux, qui devraient paraître en 2005, sont en cours d'élaboration :

- *Safeguarding the Ozone Layer and the Global Climate System: Issues Related to Hydrofluorocarbons and Perfluorocarbons* (Préservation de la couche d'ozone et du système climatique planétaire : questions relatives aux hydrofluorocarbures et aux hydrocarbures perfluorés);
- *Carbon Dioxide Capture and Storage* (Fixation et stockage du dioxyde de carbone).

Les **rapports méthodologiques**, qui décrivent les méthodes et les pratiques en matière d'inventaire des émissions nationales de gaz à effet de serre, sont utilisés par les Parties à la CCNUCC pour établir leurs communications nationales. Le premier document de ce type a été établi en 1994 et revu en 1996. Il fait actuellement l'objet d'une autre révision importante. [Les nouvelles lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre](#) seront disponibles en 2006.

Le GIEC a aussi publié les rapports méthodologiques ci-après :

- *Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* (2000);

- *Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry* (Pratiques recommandées pour l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie) (2003);

- *Definitions and Methodological Options related to Inventory Emissions from Direct Human-Induced 'Degradation' of Forests and 'Devegetation' of other Vegetation Types* (Rapport sur les définitions et les options méthodologiques en ce qui concerne les inventaires des émissions résultant de la dégradation des forêts et de la disparition d'autres types de végétation directement liées aux activités humaines) (2003).

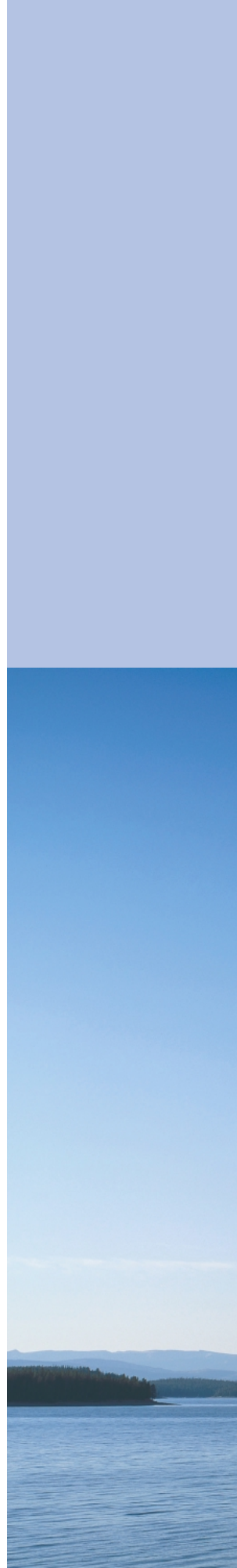
Les **documents techniques** donnent des avis scientifiques ou techniques sur des thèmes précis et sont fondés sur les éléments d'information figurant dans les rapports du GIEC. À ce jour, cinq documents de ce genre ont été publiés :

- *Techniques, politiques et mesures d'atténuation des changements climatiques* (1996);
- *Introduction aux modèles climatiques simples employés dans le deuxième Rapport d'évaluation du GIEC* (1997);
- *Stabilisation des gaz atmosphériques à effet de serre : conséquences physiques, biologiques et socio-économiques* (1997);
- *Incidences des propositions de limitation des émissions de CO₂* (1997);
- *Les changements climatiques et la biodiversité* (2002).

Un document technique sur les changements climatiques et l'eau devrait paraître à la fin de 2007.

Autres produits et activités du GIEC

Divers **ateliers et réunions d'experts** sont organisés pour soutenir le processus d'évaluation du GIEC, parfois en collaboration avec d'autres organisations. Les actes de ces ateliers et réunions sont publiés comme **documents de base**. **L'Équipe spéciale pour les données et les scénarios** servant à l'analyse du climat et de ses **incidences (TGICA)** favorise une large diffusion de données et de scénarios relatifs aux changements climatiques, notamment par le biais de son **Centre de diffusion de données (DDC)**.



Comment les rapports du GIEC sont établis

Les rapports du GIEC sont rédigés par des équipes d'auteurs désignés par les gouvernements et par les organisations internationales et choisis pour une tâche spécifique en fonction de leurs compétences. Ces personnes exercent leurs activités au sein d'universités, de centres de recherche, d'entreprises, d'associations de défense de l'environnement et d'autres organismes répartis dans plus de 100 pays. Normalement, plusieurs centaines d'experts du monde entier participent à ce processus de rédaction et plusieurs centaines d'autres au processus d'examen. Tous les rapports sont établis selon des modalités clairement définies, qui sont approuvées par le GIEC.

Rédaction des rapports

Pour chaque nouvelle évaluation, le GIEC commence par fixer une orientation générale, souvent au cours d'une réunion d'experts. Les décideurs et autres utilisateurs du GIEC sont consultés, de manière à recenser les questions clés concernant les politiques à suivre en la matière. Quand les grandes lignes ont été approuvées, des équipes d'auteurs principaux sont constituées pour chaque chapitre. Il importe que ces équipes comprennent des spécialistes originaires de toutes les régions et que les principaux points de vue scientifiques et techniques y soient représentés.

Examen et approbation

Les rapports du GIEC doivent faire l'objet d'un examen rigoureux en deux étapes, qui garantisse leur fiabilité, leur transparence et leur objectivité. Au cours de la première étape, les versions préliminaires sont soumises à l'examen de spécialistes particulièrement compétents et

ayant de nombreuses publications sur le sujet à leur actif (les «examineurs»). Les versions révisées sont communiquées pour un deuxième examen aux gouvernements ainsi qu'à tous les auteurs et examineurs. Les versions finales, qui tiennent compte des observations formulées par les spécialistes et les gouvernements, sont présentées à l'assemblée plénière en vue de leur approbation définitive.

Résumés à l'intention des décideurs

Les résumés à l'intention des décideurs sont établis parallèlement à l'élaboration des rapports dans leur version intégrale et sont soumis à l'examen simultané des spécialistes et des gouvernements. Ils sont approuvés, ligne par ligne, en session plénière avec l'assentiment des auteurs principaux, de façon à garantir leur conformité aux rapports scientifiques et techniques dont ils rendent compte.

Pour se procurer les rapports du GIEC

Les rapports du GIEC sont commercialisés et largement distribués. Les plus récents sont également disponibles sur CD-ROM et peuvent être consultés sur le site Web du GIEC (www.ipcc.ch). Les résumés à l'intention des décideurs, les rapports de synthèse, certains résumés techniques des rapports du GIEC et certains rapports méthodologiques sont traduits dans toutes les langues officielles des Nations Unies. Les documents techniques sont disponibles en anglais, espagnol et français. Une liste complète des publications du GIEC et des informations détaillées sur la façon de passer commande peuvent être obtenues sur l'Internet (www.ipcc.ch) ou directement auprès du Secrétariat du GIEC.